

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0780

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Projet Lyon cité campus - Opération Centre européen de nutrition pour la santé (CENS) - Convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0780**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Projet Lyon cité campus - Opération Centre européen de nutrition pour la santé (CENS) - Convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Lancé en 2008, Lyon Cité Campus est un vaste programme de rénovation universitaire figurant parmi les 12 projets retenus par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre de son opération Plan Campus.

L'opération CENS figure parmi les projets retenus dans ce programme Lyon Cité Campus et constitue un élément majeur du développement du campus Charles Mérieux.

Le CENS a pour objectif de mieux comprendre les mécanismes des pathologies liées à la nutrition, afin d'en améliorer le traitement et la prévention. Il permet d'accueillir une centaine de personnes (chercheurs, techniciens, administratifs, étudiants et post-doctorants) incluant un espace de recherche et d'investigation clinique ainsi qu'un espace de formation à travers un lieu ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique (hôtel à projets, espace de valorisation, etc.).

Le CENS a pour vocation de :

- coordonner et promouvoir une recherche d'ordre scientifique et médicale de haut niveau dans le domaine de la nutrition et de la santé,
- mettre en œuvre une offre de formation de niveau européen à destination des professionnels,
- concourir à la protection de la santé publique sur le plan de la prévention et l'amélioration de la prise en charge des patients atteints des maladies chroniques liées à la nutrition.

Le projet s'est traduit par la construction d'un bâtiment neuf, implanté sur le site Jules Courmont du groupement hospitalier Lyon-Sud (Ville de Pierre-Bénite) des Hospices civils de Lyon (HCL), à proximité des services cliniques et des laboratoires de recherche de la Faculté de médecine de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

D'une superficie de 5 096 m², il a permis de regrouper les activités de recherche et de formation du CENS et Institut européen du lymphome (ELI), avec :

- des bureaux d'administration de l'association CENS,
- le centre de recherche en nutrition humaine (CRNH) Clinique,
- le laboratoire de recherche en cardiovasculaire, métabolisme, diabétologie et nutrition (CarMeN),
- les bureaux du CRNH technique (les locaux de laboratoire/spectrométrie de masse seront conservés dans ceux

existants sur site au sein du Centre hospitalier Lyon-Sud).

La Métropole s'est substituée au 1^{er} janvier 2015 dans les droits et obligations nés de la convention conclue entre le Département du Rhône et l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour l'opération CENS-ELI du 25 novembre 2014. Par ailleurs, la Communauté urbaine de Lyon disposait également d'une convention de financement de l'opération CENS conclue avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 21 novembre 2014.

Le montant global de l'opération est de 15 850 000 € selon le plan de financement initial ci-après :

| | |
|--|-------------|
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 6 000 000 € |
| Métropole : part ex Département du Rhône | 3 850 000 € |
| Métropole : part ex Communauté urbaine de Lyon | 3 000 000 € |
| LYSARC | 3 000 000 € |

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par l'Université Claude Bernard Lyon 1.

II - Convention avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour solder l'opération CENS

L'opération s'est achevée en 2018 et le bâtiment a été inauguré le 13 janvier 2019.

Du fait des retards pris sur la levée des réserves du bâtiment, le solde des financements n'a pu intervenir au moment de l'achèvement définitif des travaux, ni sur la période de validité de la convention.

Afin de pouvoir payer le solde de la subvention relative à cette opération, il est proposé de conclure une nouvelle convention entre la Métropole et l'Université Claude Bernard dont l'unique objet est d'acter le montant du solde à verser, qui s'élève à 1 077 500 €, dans le respect du plan initial de financement de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole et l'Université Claude Bernard Lyon 1 permettant de solder l'opération CENS.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux individualisée sur l'opération n° 0P03O4292A, le 28 octobre 2014 pour un montant de 3 850 000 € en dépenses et sur l'opération n° 0P03O4350, le 3 novembre 2014 pour un montant de 3 000 000 € en dépenses.

4° - La dépense correspondante, soit 1 077 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 204 - opération n° 0P03O4292A pour 577 500 € et exercice 2022 - chapitre 204 - opération n° 0P03O4350 pour 500 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-269037-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021 |
|---|